

## Communication N° 14 - 2016 au Conseil communal

Séance du 23 novembre 2016

### **Mise en œuvre de projets de mobilité douce Boucllement des crédits d'investissement du préavis N° 15-2012**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

En date du 21 novembre 2012, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 170'000.00 TTC destiné à couvrir les frais liés au préavis cité en titre.

Les travaux ont débuté en octobre 2013 et se sont achevés en mars 2014 par les finitions de l'étanchéité des toitures.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement des crédits d'investissement engagés pour les constructions provenant du préavis susmentionné selon les indications ci-après.

Le coût total des travaux s'est élevé au final à un montant de CHF 151'139.35 TTC, soit CHF 18'860.65 de moins qu'annoncé dans le préavis. Pour mémoire, cette somme correspond à la construction de 4 abris, ce qui représente 80 places de stationnement pour vélos à Pully.

A noter que le marquage de la présélection cyclable au carrefour Ramuz/Source, devisé à CHF 4'000.00 TTC, n'a pas été imputé sur le préavis N° 15-2012 car cette mesure a été incluse dans les travaux de réaménagement dudit carrefour, lesquels ont été financés par le préavis N° 19-2013.

Les recettes nettes suivantes sont à déduire de la dépense à amortir :

- a) CHF 66'522.00 TTC provenant de la contribution fédérale au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ;
- b) CHF 23'952.00 TTC provenant de la subvention cantonale en faveur des aménagements de mobilité douce.

Il est à relever que ces aménagements se caractérisent par un haut taux de cofinancement fédéral et cantonal qui s'élève à 60 % du montant des travaux.

Le total de la dépense nette de CHF 60'665.35 TTC, imputé aux comptes du préavis N° 15-2012, sera amorti par annuités égales sur 10 ans au maximum et comptabilisé dans les comptes de la Commune dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
G. Reichen



Le secrétaire  
Ph. Steiner

Pully, le 23 novembre 2016